

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 28-06-2023

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL

Séance du : 28 juin 2023	Date de convocation : 9 juin 2023
--------------------------	-----------------------------------

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24
Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 15 + 3 pouvoirs
Nombre de délégués syndicaux absents : 9
Nombre de votants : 15 + 3 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du PETR, 7 rue des chanoines à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- **CC de Haute Somme** : Jean-Marie Blondelle, Florence Choquet, Eric François (+ pouvoir de Maryse Fagot), Jean-Michel Martin, Jean-Dominique Payen, Fabrice Tricotet, Marie-Ange Lecocq (représentant Gautier Maes)
- **CC de l'Est de la Somme** : Eric Legrand, Jean-Marc Wissocq (+ pouvoir de José Rioja), François Laloi (représentant Frédéric Demule)
- **CC Terre de Picardie** : Gérard Caron, Philippe Cheval (+ pouvoir de Thérèse Dheygers), Annick Maréchal, Dany Domont (représentant Magali Crappier), Thierry Linéatte (représentant Georgette Sciascia)

Titulaires absents excusés : Thérèse Dheygers (pouvoir donné à Philippe Cheval), Maryse Fagot (pouvoir donné à Eric François), Gautier Maes (pouvoir donné à Marie-Ange Lecocq), Frédéric Demule (pouvoir donné à François Laloi), Françoise Ragueneau, José Rioja (pouvoir donné à Jean-Marc Wissocq), André Salomé, Magali Crappier (pouvoir donné à Dany Domont), Bruno Etévé, Georgette Sciascia (pouvoir donné à Thierry Linéatte)

Etaient également présents sans voix délibérative : Pierre Barbier

Secrétaire de séance : Jean-Dominique Payen

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

Présentation par la Fondation de France des enjeux d'une fondation territoriale en lien avec la stratégie de développement culturel du territoire.

Administration générale :

- Compte de gestion 2022 – Budget principal
- Compte de gestion 2022 – Budget annexe ADS
- Compte de gestion 2022 – EPIC Office de tourisme : Budget principal
- Compte de gestion 2022 - EPIC Office de tourisme : Budget commercial
- Compte de gestion 2022 – Budget annexe Promotion du tourisme
- Compte de gestion 2022 – Budget annexe FISAC / Revitalisation centres bourgs
- Compte administratif 2022 – Budget principal
- Compte administratif 2022 – Budget annexe ADS
- Compte administratif 2022 – EPIC Office de tourisme : Budget principal
- Compte administratif 2022 – EPIC Office de tourisme : Budget commercial
- Compte administratif 2022 – Budget annexe Promotion du tourisme
- Compte administratif 2022 – Budget annexe FISAC / Revitalisation centres bourgs
- Affectation du résultat 2022 – Budget principal
- Affectation du résultat 2022 – Budget annexe ADS
- Affectation du résultat 2022 – Budget annexe Promotion du tourisme
- Affectation du résultat 2022 – Budget annexe FISAC / Revitalisation centres bourgs
- Budget Supplémentaire 2023 – Budget principal
- Budget Supplémentaire 2023 – Budget annexe ADS
- Budget Supplémentaire 2023 – Budget Promotion du tourisme
- Budget Supplémentaire 2023 – Budget annexe FISAC / Revitalisation centres bourgs
- Recrutement lié à un accroissement temporaire d'activité – Office de tourisme
- Recrutement lié à un accroissement temporaire d'activité – guide Pays d'art et d'histoire
- Mise à jour des modalités d'attribution du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Aménagement du territoire :

- Sollicitation d'une participation financière de l'Etat au poste de chargée de mission Petites Villes de Demain

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean-Dominique Payen est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 23 mai 2023. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

Compte de gestion 2022 – Budget principal

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte de Gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats apparaissent comme suit :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : **+ 175 209,71 €**
- . Dépenses 2022 : 53 961,94 €
- . Recettes 2022 : 86 630,47 €
- . Résultat de l'exercice : 32 668,53 €
- . Résultat cumulé : **+ 207 878,24 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : **+ 70 160,38 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2022 : 1 182 575,22 €
- . Recettes 2022 : 1 112 865,10 €
- . Résultat de l'exercice : - 69 710,12 €
- . Résultat cumulé : **+ 450,26 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **208 328,50 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion 2022 – Budget annexe ADS

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte de Gestion du budget annexe ADS du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats apparaissent comme suit :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : **+ 8 954,47 €**
- . Dépenses 2022 : 5 027,90 €
- . Recettes 2022 : 601,24 €
- . Résultat de l'exercice : - 4 426,66 €
- . Résultat cumulé : **+ 4 527,81 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : **+ 87 742,58 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2022 : 124 925,24 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 28-06-2023

- . Recettes 2022 : 125 258,84 €
- . Résultat de l'exercice : 333,60 €
- . Résultat cumulé : + **88 076,18 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **92 603,99 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion 2022 – EPIC Office de tourisme : Budget principal
--

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte de gestion du budget principal de l'EPIC Office de tourisme réalisé par le Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats apparaissent comme suit :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : - **20 404,18 €**
- . Dépenses 2022 : 39 429,60 €
- . Recettes 2022 : 18 328,25 €
- . Résultat de l'exercice : - 21 101,35 €
- . Résultat cumulé : - **41 505,53 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : + **342 293,67 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2022 : 250 424,79 €
- . Recettes 2022 : 389 916,39 €
- . Résultat de l'exercice : + 139 491,60 €
- . Résultat cumulé : + **481 785,27 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **440 279,74 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion 2022 – EPIC Office de tourisme : Budget commercial

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte de gestion du budget commercial de l'EPIC Office de tourisme réalisé par le Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats apparaissent comme suit :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : **0 €**
- . Dépenses 2022 : 0 €
- . Recettes 2022 : 0 €
- . Résultat de l'exercice : 0 €
- . Résultat cumulé : **0 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : - **44 850,10 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2022 : 37 784,08 €
- . Recettes 2022 : 59 764,68 €
- . Résultat de l'exercice : + 21 980,60 €
- . Résultat cumulé : - **22 869,50 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de – **22 869,50 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion 2022 – Budget annexe Promotion du tourisme

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte de gestion du budget annexe Promotion du tourisme réalisé par le Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats apparaissent comme suit :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : **0 €**
- . Dépenses 2022 : 0 €
- . Recettes 2022 : 0 €
- . Résultat de l'exercice : 0 €
- . Résultat cumulé : **0 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : + **35 937,59 €**

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 28-06-2023

- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2022 : 330 166,18 €
- . Recettes 2022 : 344 295,80 €
- . Résultat de l'exercice : + 14 129,62 €
- . Résultat cumulé : + **50 067,21 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **50 067,21 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion 2022 – Budget annexe FISAC / Revitalisation centres bourgs

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte de Gestion du budget annexe FISAC Revitalisation Centres bourgs du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats apparaissent comme suit :

-Section d'investissement :

- . Résultat N-1 reporté : + **51 656,40 €**
- . Dépenses 2022 : 15 548,76 €
- . Recettes 2022 : 450,45 €
- . Résultat de l'exercice : - 15 098,31 €
- . Résultat cumulé : + **36 558,09 €**

-Section de fonctionnement :

- . Résultat N-1 reporté : + **4 609,07 €**
- . Part affectée à l'investissement en n-1 : 0,00 €
- . Dépenses 2022 : 42 979,74 €
- . Recettes 2022 : 45 748,28 €
- . Résultat de l'exercice : + 2 768,54 €
- . Résultat cumulé : + **7 377,61 €**

Soit un résultat global cumulé sur le total de sections de **43 935,70 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le Président du PETR, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 28-06-2023

Compte administratif 2022 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	53 961,94 €	1 182 575,22 €
RECETTES	86 630,47 €	1 112 865,10 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 668,53 €	-69 710,12 €
Solde annuel des 2 sections	-37 041,59 €	
Reports exercice n-1	175 209,71 €	70 160,38 €
Solde cumulé	207 878,24 €	450,26 €
Solde cumulé des 2 sections	208 328,50 €	

Compte administratif 2022 – Budget annexe ADS

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 027,90 €	124 925,24 €
RECETTES	601,24 €	125 258,84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 4 426,66 €	330,60 €
Solde annuel des 2 sections	-4 093,06 €	
Reports exercice n-1	8 954,47 €	87 742,58 €
Solde cumulé	4 527,81 €	88 076,18 €
Solde cumulé des 2 sections	92 603,99 €	

Compte administratif 2022 – EPIC Office de tourisme : Budget principal

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	39 429,60 €	250 424,79 €
RECETTES	18 328,25 €	389 916,39 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 101,35 €	139 491,60 €
Solde annuel des 2 sections	118 390,25 €	
Reports exercice n-1	-20 404,18 €	342 293,67 €
Solde cumulé	-41 505,53 €	481 785,27 €
Solde cumulé des 2 sections	440 279,74 €	

Compte administratif 2022 – EPIC Office de tourisme : budget commercial

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	37 784,08 €
RECETTES	0 €	59 764,68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €	21 980,60 €
Solde annuel des 2 sections	21 980,60 €	
Reports exercice n-1	0 €	-44 850,10 €
Solde cumulé	0 €	-22 869,50 €
Solde cumulé des 2 sections	-22 869,50 €	

Compte administratif 2022 – Budget annexe Promotion du tourisme

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	330 166,18 €
RECETTES	0 €	344 295,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €	14 129,62 €
Solde annuel des 2 sections	14 129,62 €	
Reports exercice n-1	0 €	35 937,59 €
Solde cumulé	0 €	50 067,21 €
Solde cumulé des 2 sections	50 067,21 €	

Compte administratif 2022 – Budget annexe FISAC / Revitalisation centres bourgs

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal et arrête les comptes comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DPENSES	15 548,76 €	42 979,74 €
RECETTES	450,45 €	45 748,28 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-15 098,31 €	2 768,54 €
Solde annuel des 2 sections	-12 329,77 €	
Reports exercice n-1	51 656,40 €	4 609,07 €
Solde cumulé	36 558,09 €	7 377,61 €
Solde cumulé des 2 sections	43 935,70 €	

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 28-06-2023

Affectation du résultat 2022 – Budget principal

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

R 001 - Résultat d'investissement reporté	207 878,24 €
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	450,26 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat
- INDIQUE que leur inscription aura lieu lors du budget supplémentaire

Affectation du résultat 2022 – Budget annexe ADS

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

R 001 - Résultat d'investissement reporté	4 527,81 €
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	88 076,18 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat
- INDIQUE que leur inscription aura lieu lors du budget supplémentaire

Affectation du résultat 2022 – Budget annexe promotion du tourisme

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés issus de l'EPIC - Budget principal	41 505,53 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté issu de l'EPIC - Budget principal	440 279,74 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté issu de l'EPIC - Budget commercial	-22 869,50 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté issu du bud. ann. Promotion du tourisme	50 067,21 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté total	467 477,45 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat
- INDIQUE que leur inscription aura lieu lors du budget supplémentaire

Affectation du résultat 2022 – Budget annexe FISAC / Revitalisation centres bourgs

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

R 001 - Résultat d'investissement reporté	36 558,09 €
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 377,61 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 28-06-2023

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat
- INDIQUE que leur inscription aura lieu lors du budget supplémentaire

Budget supplémentaire 2023 – Budget principal
--

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
023		0 €	450,26 €	450,26 €

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
002	002	0 €	450,26 €	450,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
20	2051	15 000 €	3 672,00 €	18 672,00 €
21	2183	96 980 €	268,40 €	97 248,40 €
Total			3 940,40 €	

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + DM
001		0 €	207 878,24 €	207 878,24 €
021		0 €	450,26 €	450,26 €
Total			208 328,50 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- VALIDE par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget supplémentaire 2023 du budget principal.

Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe ADS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
023		1 015,00 €	88 076,18 €	89 091,18 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 28-06-2023

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
002	002	0 €	88 076,18 €	88 076,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
001	001	0 €	4 527,81 €	4 527,81 €
021		1 015,00 €	88 076,18 €	
Total			92 603,99 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- VALIDE par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget supplémentaire 2023 du budget annexe ADS.

Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe Promotion du tourisme

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
65	6541	0 €	9 155,33 €	9 155,33 €
65	6542	3 000 €	2 586,77 €	5 586,77 €
023		14 176,16 €	455 735,35 €	469 911,51 €
Total			467 477,45 €	

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
002	002	0 €	467 477,45 €	467 477,45 €
Total			467 477,45 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
001	001	0 €	41 505,53 €	41 505,53 €
Total			41 505,53 €	

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
10	1068	0 €	41 505,53 €	41 505,53 €
021		0 €	455 735,35 €	
Total			497 240,88 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- VALIDE par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget supplémentaire 2023 du budget annexe Promotion du tourisme.

Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe FISAC / revitalisation centres bourgs

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
023		546,00 €	7 377,61 €	7 923,61 €

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
002	002	0 €	7 377,61 €	7 377,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes :

Chapitre	Article	Montant BP	Proposition BS	BP + BS
001	001	0 €	36 558,09 €	36 558,09 €
021		546,00 €	7 377,61 €	7 923,61 €
Total			43 935,70 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- VALIDE par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget supplémentaire 2023 du budget annexe FISAC / Revitalisation centres bourgs.

Recrutement lié à un accroissement d'activité – Office de tourisme

L'Office de tourisme a mis en place un espace de promotion sur l'aire d'Assevillers depuis 2020. Ce site ne rencontre pas son public aujourd'hui. Pour de meilleures retombées, il est décidé de mettre sur site un agent les WE de grands départs : vendredis AM, samedis et dimanches matin.

Ces missions seront : l'Accueil et information auprès des visiteurs ; la promotion de la destination ; la vente de produits boutique ; la Gestion des animations organisées sur le site ; la bonne tenue de l'espace d'accueil. Par ailleurs, des missions identiques seront menées à l'OT une partie de la semaine.

La durée du contrat est de 28h/semaine et s'étale sur 6 semaines, du 5 juillet au 15 août. Le poste est à destination d'un bac + 2, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 387, indice majoré 354.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer la mission d'animation du bureau d'information touristique situé au sein de l'espace d'accueil de l'aire autoroutière d'Assevillers dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité ;
- AUTORISE le Président à recruter l'agent qui mènera à bien cette mission à compter du 5 juillet 2023, pour une durée 6 semaines et pour une durée hebdomadaire de travail égale à 28 heures ;
- FIXE le montant de la rémunération par référence à l'indice brut 387 et l'indice majoré 354, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;
- PRECISE que les crédits correspondants à la rémunération de l'agent sont inscrits au budget annexe « promotion du tourisme » 2023.

Recrutement lié à un accroissement d'activité – Guide *Pays d'art et d'histoire*

La Mission Pays d'art et d'histoire fait face à des difficultés de recrutement de guides : seule une guide vacataire assure les visites de façon régulière et cette dernière ne pourra être opérationnelle dans les mois qui viennent attendant une « heureux évènement ». Les agents de la Mission PAH vont assurer des visites mais ne peuvent toutes les réaliser.

Ne trouvant personne malgré la diffusion du besoin auprès de guides de territoires voisins et d'annonces dans les universités des Hauts-de-France, il est proposé de créer un poste dont les missions seront d'effectuer des visites et des recherches, garantissant ainsi un revenu minimum sur un temps plus long que la saison d'été.

La durée du contrat est de 12h/semaine et s'étale sur 5 mois, du 1^{er} juillet au 30 novembre. Le poste est à destination d'un bac +3, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 387, indice majoré 354. Les crédits sont prévus au budget au titre de la rémunération prévue pour les vacataires.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer la mission de guide Pays d'art et d'histoire ;
- AUTORISE le Président à recruter l'agent qui mènera à bien cette mission à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 30 novembre 2023 pour une durée hebdomadaire de travail égale à 12 heures ;
- FIXE le montant de la rémunération par référence à l'indice brut 387 et l'indice majoré 354, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;
- PRECISE que les crédits correspondants à la rémunération de l'agent sont inscrits au budget principal 2023.

Mise à jour des modalités d'attribution du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le PETR a mis en place le RIFSEEP depuis 2019. Celui-ci évolue régulièrement. Cette délibération a pour vocation :

-de préciser le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) permettant de rémunérer les agents de cat. A de l'Office et tourisme ou de la Mission Pays d'art et d'histoire dans le cadre des dimanches travaillés ou des visites guidées effectuées. Il s'agit d'un complément à la délibération du 23 mai relative aux heures supplémentaires des cat. B et C. dans le cadre de ces mêmes missions.

-de supprimer la suspension du RIFSEEP durant le congé de longue maladie, longue durée et grave maladie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- DE METTRE à jour les modalités d'attribution du RIFSEEP à compter du 01/07/2023 telles qu'énoncées en amont ;
- D'INSCRIRE chaque année les crédits nécessaires au budget de l'exercice courant, au chapitre 012.

Sollicitation d'une participation financière de l'Etat au poste de chargée de mission Petites Villes de Demain

Les communes de Chaulnes et Rosières-en-Santerre ont intégré en 2021 le dispositif Petites Villes de Demain. Ce programme répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle moteur des communes choisies dans le développement du territoire.

Le dispositif vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales pour redynamiser et réinvestir leur centre-bourg. Deux étapes jalonnent le programme Petites Villes de Demain :

- La signature d'une convention d'adhésion qui acte l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain. Elle engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.
- La signature d'une convention cadre qui formalise le projet de territoire et vaut Opération de Revitalisation du Territoire

Afin d'assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités bénéficiaires s'engagent à assurer le suivi du projet par un chef de projet Petites Villes de Demain.

Ainsi, un agent contractuel de catégorie A a été recruté par le PETR Cœur des Hauts-de-France et mis à disposition des communes ci-dessus mentionnées, à hauteur de 50%, l'autre partie de son temps de travail étant dévolue au FISAC. Celui-ci prenant fin au 30 juin, l'ingénierie va être concentrée à 100% sur PVD, ce qui permet désormais de bénéficier d'un soutien financier :

Ce poste est subventionné à hauteur de 75% par les partenaires du programme, à savoir la Banque des territoires et/ou l'ANCT et/ou l'État.

Le reste à charge (25%) sera partagé entre les communes de Chaulnes et Rosières-en-Santerre (à hauteur de 40% chacune) et des EPCI Terre de Picardie et Haute Somme (à hauteur de 10% chacun), la chargée de mission travaillant 20% de son temps sur le volet commerce, compétence des communautés de communes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, décide

- DE SOLLICITER la participation de l'ANCT et de la Banque des territoires au financement du poste ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer une convention financière de participation sur le reste à charge du poste.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Jean-Dominique PAYEN
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président

